# Commission permanente

<b>Date du vote :</b> 08-04-2024		Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote
	Dossiers de l'é	édition
Objet :	AIC00878	24 - F - AIS 35 VITRE (ATELIERS DU CHALET) - PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00879	24- F- Association Malouine d'Insertion et de Développement Social (AMIDS)- PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00880	24- F- ARHES ACTIV S - PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00881	24- F - LES COMPAGNONS BATISSEURS- PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00882	24- F - C.C BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ- PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
Observation:	AIC00883	24 -F - C.C COTE D 'EMERAUDE- PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00884	24- F- CC VAL D'ILLE AUBIGNÉ
	AIC00885	24 - F- CC VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ - PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00886	24- F - ASSOCIATION EMMAUS FOUGERES - PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION 2024
	AIC00887	24 -F - ASSOCIATION EMMAUS HÉDÉ - PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00888	24 - F - ETUDES ET CHANTIERS -PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00889	24 - F - EUREKA EMPLOIS SERVICES - PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00890	24 - F - ILLE ET DEVELOPPEMENT -PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00896	24 - F - FÉDÉRATION ANIMATION RURALE DES PAYS DE VILAINE- PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION "2024
	AIC00902	24 - F - PASS 'EMPLOI - PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00907	24 - F - VILLE DE REDON ( ACI LES JARDINS DE SAINT CONWOION) - PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00908	24 - F - VITRÉ COMMUNAUTÉ - PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00909	24 - F - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE - PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00910	24 - F - MODE D'EMPLOIS -PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00911	24 - F - LE RELAIS POUR L'EMPLOI - PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00912	24 - F - ASSOCIATION DE VOIES EN VOIX - ACI LE TOURNEVIS - PARTICPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024
	AIC00913	24 - F - ASSOCIATION ILOZ (MAISON DE SERVICES ET DE L'EMPLOI DU PAYS DE PIPRIAC)- PARTICIPATION "ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION" 2024

TICIPATION "ATELIERS ET
PARTICIPATION "ATELIERS ET

Référence Progos : CMI00992

Nombre de dossier : 24

## CHANTIERS D'INSERTION : AIDE A L'ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES

IMPUTATION: 017 444 6568.251 0 P211

#### **PROJET: INSERTION**

Nature de la subvention :



#### ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN ILLE-ET-VILAINE

2024

9 Rue François Tanguy Prigent 35000 RENNES

ADV00947 - D3583466 - AIC00914

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	Mandataire - Accueil des gens du voyage en ille-et-vilaine	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	23 000,00 €	23 000,00 €	



## ARHES ACTIV'S

2024

47 avenue Georges Pompidou 35300 FOUGERES

ASO00388 - D3536932 - AIC00880

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Fougeres	Mandataire - Arhes activ's	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	40 092,00 €	40 092,00 €	



## **Association Emmaüs Fougères**

2024

Ferme de Paron 35300 Fougères

ASO00304 - D3539447 - AIC00886

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de fougeres	Mandataire - Association emmaüs fougères	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'exercice 2024	FON: 40 092 €		€	FORFAITAIRE	40 092,00 €	40 092,00 €	



## **Association Etudes et Chantiers**

---

2024

1 allée de l'Enclos 35132 VEZIN LE COQUET

ADV00152 - D3538400 - AIC00888

	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
I	Departement ille et vilaine	1,10,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024	FON: 205 598 €		€	FORFAITAIRE	60 138,00 €	60 138,00 €	

Source des informations : logiciel Progos

Référence d'édition : CommissionSansAvis.xslt

Référence Progos : CMI00992

Nombre de dossier : 24



## ASSOCIATION ILLE ET DEVELOPPEMENT

2024

1 PLACE DU MARCHE 35250 ST AUBIN D'AUBIGNE

ASO00338 - D3529644 - AIC00890

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de rennes	<u>Mandataire</u> - Association ille et developpement	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'exercice 2024	FON: 80 184 €		€	FORFAITAIRE	60 138,00 €	60 138,00 €	



## Association Malouine d'Insertion et de Développement Social

2024

52, rue Monsieur Vincent 35400 SAINT-MALO

ASO00303 - D3545136 - AIC00879

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-malo	Mandataire - Association malouine d'insertion et de développement social	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercie 2024	FON: 155 572 €		€	FORFAITAIRE	140 322,00 €	140 322,00 €	



#### ASSOCIATION PASS EMPLOI

2024

53 RUE DE LA VILLE ES COURS 35400 SAINT MALO

AAE00145 - D35116491 - AIC00902

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de saint-malo		participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	60 138,00 €	60 138,00 €	



# ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE VITRE (AIS 35) - ATELIERS DU CHALET

2024

10 bis rue de Val d'Izé 35500 VITRE

ASO00804 - D35140074 - AIC00878

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de vitre - porte de bretagne	Mandataire - Association pour l'insertion sociale vitre (ais 35) - ateliers du chalet	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'exercice 2024			€	FORFAITAIRE	20 046,00 €	20 046,00 €	



## CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE

2024

2, allée de l'Ille 35470 BAIN DE BRETAGNE

SIC00333 - D35119010 - AIC00882

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc bretagne porte de loire communaute	Mandataire - Cc bretagne porte de loire communaute	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'exercice 2024	FON: 72 643 € INV: 182 939 €		€	FORFAITAIRE	40 092,00 €	40 092,00 €	

Source des informations : logiciel Progos

Référence d'édition : CommissionSansAvis.xslt

Référence Progos : CMI00992

Nombre de dossier : 24



## CC BRETAGNE ROMANTIQUE

2024

22 rue des Coteaux 35190 LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS

SIC00005 - D3522576 - AIC00909

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc bretagne romantique	Mandataire - Cc bretagne romantique	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	20 046,00 €	20 046,00 €	



#### CC COTE D'EMERAUDE

2024

1 Esplanade des Equipages ZA Cap Emeraude 35730 PLEURTUIT

SIC00002 - D355714 - AIC00883

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc cote emeraude	Mandataire - Cc cote d'emeraude	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'exercice 2024	INV: 142 218 € FON: 50 183 €		€	FORFAITAIRE	20 046,00 €	20 046,00 €	



#### CC VAL D'ILLE - AUBIGNE

2024

La Métairie 35520 MONTREUIL LE GAST CEDEX

SIC00024 - D3525915 - AIC00884

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc val d'ille - aubigne	Mandataire - Cc val d'ille - aubigne	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'exercice 2024	FON : 32 006 €		€	FORFAITAIRE	20 046,00 €	20 046,00 €	



## CC VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

2024

12 Rue Blaise Pascal BP 88051 35580 GUICHEN

SIC00329 - D35102826 - AIC00885

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc vallons de haute bretagne communaute	Mandataire - Cc vallons de haute bretagne communaute	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercie 2024	FON: 150 757 €		€	FORFAITAIRE	40 092,00 €	40 092,00 €	



#### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VITRE COMMUNAUTE

2024

16 Bis Boulevard des rochers 35500 VITRE

SIC00328 - D35105917 - AIC00908

Localisation - DGF 202	4 Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Ca vitre communaute	Mandataire - Communaute d'agglomeration de vitre communaute	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024	INV : 1 177 246 € FON : 370 900 €		€	FORFAITAIRE	40 092,00 €	40 092,00 €	

Source des informations : logiciel Progos

Référence Progos : CMI00992

Nombre de dossier : 24



## COMMUNAUTE EMMAUS RENNES - HEDE - ST MALO

2024

53 rue de la Motte Beauvoir 35630 HEDE-BAZOUGES

ASO00727 - D35127803 - AIC00887

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de rennes	Mandataire - Communaute emmaus rennes - hede - st malo	participation financière aux Ateliers et Chantiers d' Insertion au titre de l'excercice 2024	FON : 91 684 €		€	FORFAITAIRE	40 092,00 €	40 092,00 €	



#### COMPAGNONS BATISSEURS DE BRETAGNE

2024

22, rue Donelière 35000 RENNES CEDEX

ASO00212 - D3537244 - AIC00881

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de saint-malo	Mandataire - Compagnons batisseurs de bretagne	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	40 092,00 €	40 092,00 €	



#### DE VOIES EN VOIX - ACI LE TOURNEVIS

2024

4 rue d'Amor - ZI de la Grande Rouillais 35420 LOUVIGNÉ DU DESERT FRANCE

ASP01691 - 0 - AIC00912

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Louvigne du desert	Mandataire - De voies en voix - aci le tournevis	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	20 046,00 €	20 046,00 €	



#### **EUREKA EMPLOIS SERVICES**

5 RUE JACQUES PRADO 35600 REDON

2024

2024

4 Place du tribunal BP 56234 35162 MONTFORT SUR MEU

ASO00329 - D352448 - AIC00889

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de broceliande	<u>Mandataire</u> - Eureka emplois services	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	60 138,00 €	60 138,00 €	



#### FEDERATION D'ANIMATION RURALE DES PAYS DE VILAINE - REDON

ASP00970 - D3548524 - AIC00896

Localisation - DGF 2024 Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de redon et de vilaine  - Federation d'animatic rurale des pays de vilairedon	2024	FON: 74 342 €		€	FORFAITAIRE	40 092,00 €	40 092,00 €	

Source des informations : logiciel Progos

Référence d'édition : CommissionSansAvis.xslt

Référence Progos : CMI00992

Nombre de dossier : 24



## ILOZ - MAISON DE SERVICES ET DE L'EMPLOI DU PAYS DE PIPRIAC

2024

24 Rue de l'Avenir Bâtiment Pipriac Communauté 35550 PIPRIAC

AEF00031 - D356297 - AIC00913

	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
	Pays de redon et de vilaine	Mandataire - Iloz - maison de services et de l'emploi du pays de pipriac	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	40 092,00 €	40 092,00 €	
Г										



#### LE RELAIS

2024

6 RUE Louis Pasteur 35240 Retiers

ASO00522 - D3542671 - AIC00911

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de vitre - porte de bretagne	<u>Mandataire</u> - Le relais	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	40 092,00 €	40 092,00 €	



## Mode d'Emplois

2024

rue de la Seine ZA Château-Gaillard 35470 BAIN DE BRETAGNE

ASO00266 - D3534307 - AIC00910

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bain de bretagne	Mandataire - Mode d'emplois	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	40 092,00 €	40 092,00 €	



## REDON

2024

HOTEL DE VILLE 18 place Saint Sauveur 35600 REDON

COM35236 - D3535236 - AIC00907

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Redon	participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	20 046,00 €	20 046,00 €	



#### SAINT PERE MARC EN POULET

2024

MAIRIE Le Bourg 35430 SAINT PERE

COM35306 - D3535306 - AIC00915

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-pere marc en poulet		participation aux Ateliers et Chantiers d'Insertion au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	20 046,00 €	20 046,00 €	

Source des informations : logiciel Progos

Référence d'édition : CommissionSansAvis.xslt

Référence Progos : CMI00992 Nombre de dossier : 24

Source des informations : logiciel Progos



#### CONVENTION

Pour l'attribution d'une participation départementale de soutien aux ateliers et chantiers d'insertion pour leurs actions d'encadrement technique et d'accompagnement socioprofessionnel de salariés en parcours d'insertion

#### Entre:

#### Le DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Le département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission permanente en date du 8 avril 2024,

#### D'une part,

Εt

L'association – l'établissement public à caractère intercommunal / la commune, représenté.e par, Président.e / Maire, autorisé.e à signer la présente convention en vertu de la délibération du Conseil d'Administration / Conseil intercommunal / Conseil Municipal en date du

#### D'autre part

Vu la loi 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 avril 2015 portant approbation du rapport sur la politique d'insertion du Département d'Ille-et-Vilaine

Vu la délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 approuvant le Programme Bretillien d'Insertion

Vu la demande de financement départemental déposée par le bénéficiaire Vu la décision de la commission permanente du 08 avril 2024

## Il est arrêté et convenu ce qui suit :

#### **PREAMBULE**

Le Département d'Ille-et-Vilaine est, aux côtés de l'Etat, un acteur incontournable de l'insertion par l'activité économique (IAE) et continue de développer une politique volontariste en la matière dans le cadre du Programme Bretillien d'Insertion (PBI) 2023 – 2027. Cette politique s'inscrit dans le cadre du plan d'action stratégique et pluriannuel pour l'IAE (PDIAE) validé par le comité départemental de l'IAE (CDIAE).

Parmi les structures de l'IAE, le Département d'Ille-et-Vilaine a fait le choix de concentrer ses efforts sur les ateliers et les chantiers d'insertion (ACI) en participant directement au financement des postes d'encadrement et d'accompagnement socioprofessionnel. Il a, en contrepartie, l'exigence qu'au moins 50 % des salariés en insertion soient des personnes allocataires du RSA.

En parallèle de l'activité de travail, les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement individualisé, de formations et d'actions diverses en vue de favoriser une insertion

professionnelle durable : ils peuvent avoir une formation sur l'inclusion numérique, sur le temps de travail, des activités sportives pour reprendre confiance en soi. La production générée via le support d'activité proposé ne constitue pas l'objectif premier poursuivi par l'ACI. Ainsi, la dimension sociale prime sur la dimension économique. Réparties sur l'ensemble du territoire départemental, ces activités supports permettent de redonner les bases du monde professionnel aux bénéficiaires, comme le travail en équipe ou le respect des horaires.

## **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

#### TITRE I: OBJET - DUREE

## Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département s'engage à verser une participation financière pour le soutien à la mise en œuvre des actions d'accueil, d'accompagnement, d'encadrement et d'intégration en milieu de travail de salariés en chantier d'insertion.

Cette participation s'inscrit dans l'axe opérationnel du PBI 2023-2027 « développer les passerelles vers le monde du travail » dans le cadre duquel le Département se mobilise pour optimiser les dispositifs d'accès à l'emploi et notamment l'insertion par l'activité économique au moyen des ateliers et chantiers d'insertion.

#### Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties dans les conditions prévues à l'article 8.

Elle entre en vigueur à compter de sa notification aux parties et de l'accomplissement, si nécessaire, des formalités de transmission au contrôle de légalité. Son terme ne pourra excéder le 31 décembre 2024.

#### TITRE II: DEFINITION - MONTANT - MODALITES DE VERSEMENT

#### Article 3 : Définition de la participation

L'aide à l'encadrement et à l'accompagnement est à caractère forfaitaire, elle est calculée, toutes activités confondues, sur la base d'une aide pour une équipe de 8 à 12 salarié.es en contrat à durée déterminée d'insertion, en moyenne sur l'année civile.

L'aide à l'encadrement doit être sollicitée par écrit par la structure d'insertion auprès du service offre d'insertion, qui examinera la demande au regard des critères suivants :

- Nombre de salarié es accueilli es mensuellement sur les 12 derniers mois
- Evolution prévisionnelle du nombre de salarié.es sur les 12 mois à venir.
- Proportion et évolution du nombre d'allocataires RSA sur les 12 derniers mois
- Moyens humains prévus pour assurer les missions d'encadrement technique et d'accompagnement socioprofessionnel.

Le Département se réserve la possibilité d'examiner les demandes à titre dérogatoire.

#### Article 4 - Montant de la participation

Pour l'année 2024, le montant de la participation du département ne pourra excéder la somme de 20 046 euros (vingt mille quarante-six euros) par équipe d'ACI. Lors de circonstances

exceptionnelles dûment justifiées par le bénéficiaire, le calcul peut s'opérer au prorata temporis sur une période plus réduite mais continue, après accord du service gestionnaire.

## Article 5 - Modalités de versement de la participation du Département

Le versement est versé en trois fois par le département pour toute participation supérieure à 30 000 €.

Pour l'année 2024, la première participation financière sera versée à la notification de la présente convention. Les versements seront effectués par virement au crédit du compte :

**RIB** 

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

Raison sociale et adresse de la banque :

IBAN : BIC :

Le comptable assignataire chargé du paiement est Monsieur le Payeur départemental.

En cas de modification du libellé du compte bancaire ou de changement relatif à ses statuts, il revient au bénéficiaire d'en informer immédiatement le Département et de lui transmettre les nouveaux documents (à l'attention du service offre d'insertion)

#### TITRE III: EVALUATION DU PARTENARIAT

## Article 6 – Suivi et évaluation du partenariat

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues.

D'une manière générale, le bénéficiaire s'engage à justifier, à tout moment et à la demande du Département d'Ille-et-Vilaine, l'utilisation des subventions reçues.

Le bénéficiaire est tenu de transmettre au moins une fois par an les indicateurs suivants :

- Les actions qui ont été menées individuellement qu'elles soient sociales ou professionnelles, et leurs résultats (notamment le nombre d'heures d'accompagnement socioprofessionnel);
- Un tableau mensuel des effectifs ;
- L'évolution mensuelle de la proportion d'allocataires du RSA :

Ces données pourront faire l'objet d'une restitution écrite envoyée au service offre d'insertion ou bien intégrées dans le dialogue de gestion annuel avec les services de l'Etat.

#### Article 7 – Echanges avec le Département

La structure bénéficiaire veillera, par le biais de ses représentants légaux, à prendre l'attache de la Direction lutte contre les exclusions/service offre d'insertion pour tout échange. Les coordonnées du service offre d'insertion sont les suivantes :

Téléphone : 02.21.67.98.22 Mail : marie.le-coeur@ille-et-vilaine.fr Adresse postale : 1 avenue de la Préfecture 35000 RENNES

#### Article 8 – Modification et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

Le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

La résiliation pourra, enfin, intervenir d'un commun accord entre les parties.

La résiliation de la convention entraînera de ce fait la fin de tous les financements prévus au titre du Département, et ce à compter de la fin du préavis.

#### Article 9 – Conditions d'exécution de la convention

Le Département peut remettre en cause le montant de l'aide accordée ou exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention ou de non-respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

La structure porteuse

Le Président du Conseil départemental

Jean-Luc CHENUT



#### CONVENTION

# Attribution d'une participation du département de soutien au G.I.P. Accueil des Gens du Voyage 35 (AGV 35)

#### Entre:

## Le DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

HOTEL DU DEPARTEMENT 1 Avenue de la Préfecture CS 24218 35042 RENNES CEDEX

SIRET n°: 223 500 018 00013

représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la Commission permanente en date du 8 avril 2024 d'une part,

ET

#### Le Groupement d'Intérêt Public AGV 35

9 rue François Tanguy Prigent 35000 RENNES

SIRET n°: 130 005 861 00039

représentée par Caroline ROGER MOIGNEU, présidente,

d'autre part,

Vu la loi 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 avril 2015 portant approbation du rapport sur la politique d'insertion du département d'Ille-et-Vilaine

Vu la délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 approuvant le Programme Bretillien d'Insertion

Vu la demande de financement départemental déposée par le bénéficiaire ;

Vu la décision de la Commission permanente du 9 mai 2023

#### TITRE I: OBJET - DUREE

## ■ Article 1 – Objet de la convention

Le Département d'Ille-et-Vilaine est, aux côtés de l'Etat, un acteur incontournable de l'insertion par l'activité économique (IAE) et continue de développer une politique volontariste en la matière dans le cadre du Programme Bretillien d'Insertion (PBI) 2023-2027. Cette politique s'inscrit dans le cadre du plan d'action stratégique et pluriannuel pour l'IAE (PDIAE) validé par le comité départemental de l'IAE (CDIAE).

Le Groupement d'Intérêt Public Accueil des Gens du Voyage 35 (AGV 35) propose aux gens du voyage ayant une élection de domicile en Ille et Vilaine et sur prescription de leur référent RSA, un accompagnement dans la création et/ou régularisation d'activités économiques. Les prestations proposées sont les suivantes :

- fournir une information et favoriser l'autonomie ;
- accompagner les entrepreneurs dans les démarches administratives ;
- aider au développement et à la viabilité des activités traitées ;
- mettre en place un partenariat avec des acteurs économiques

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département s'engage à verser une participation financière pour le soutien à la mise en œuvre des actions sus-énoncées.

Cette participation s'inscrit dans l'axe opérationnel du PBI 2023-2027 « développer les passerelles vers le monde du travail » dans le cadre duquel le Département se mobilise pour optimiser les dispositifs d'accès à l'emploi et notamment l'insertion par l'activité économique, et ce en accord avec l'orientation du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage en Ille-et-Vilaine.

#### ■ Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties dans les conditions prévues à l'article 8.

Elle entre en vigueur à compter de sa notification aux parties et de l'accomplissement, si nécessaire, des formalités de transmission au contrôle de légalité. Son terme ne pourra excéder le 31 décembre 2024.

#### TITRE II: DEFINITION - MONTANT - MODALITES DE VERSEMENT

#### ■ Article 3 – Définition de la participation

Au moyen de cette convention, le Département cofinance le poste de conseiller en charge de l'accompagnement des gens du voyage, allocataires du RSA, dans la création et/ou régularisation d'activités économiques.

## ■ Article 4 – Montant de la participation

Pour l'année 2024, le montant de la participation du Département est fixé à la somme de **23 000 Euros (VINGT-TROIS MILLE EUROS)**.

Les crédits seront imputés sur la ligne 017-444-6568.251 P211 du budget départemental.

#### ■ Article 5 - Modalités de versement de la participation du Département

La participation financière sera créditée au compte de la structure bénéficiaire après signature de la présente convention signée des deux parties, selon les procédures comptables en vigueur. Le versement sera effectué en une seule fois, par virement bancaire au crédit du compte suivant :

Titulaire du compte : ACCUEIL GENS DU VOYAGES 35

Code banque : 42559 Code guichet : 10000

Numéro de compte : 08012148264

Clé RIB: 69

Raison sociale et adresse de la banque : Crédit coopératif

IBAN: FR76 4255 9100 0008 0121 4826 469

Le comptable assignataire chargé du paiement est Monsieur le Payeur départemental.

En cas de modification du libellé du compte bancaire ou de changement relatif à ses statuts, il revient au bénéficiaire d'en informer immédiatement le Département et de lui transmettre les nouveaux documents (à l'attention du service offre d'insertion).

## **TITRE III: EVALUATION DU PARTENARIAT**

#### ■ Article 6 – Suivi et évaluation du partenariat

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues.

D'une manière générale, le bénéficiaire s'engage à justifier, à tout moment et à la demande du Département d'Ille-et-Vilaine, l'utilisation des subventions reçues.

Le bénéficiaire est tenu de transmettre au moins une fois par an les indicateurs suivants :

- Le nombre d'accompagnement conduit dans le cadre de l'action
- Les actions qui ont été menées individuellement qu'elles soient sociales ou professionnelles, et leurs résultats (notamment le nombre d'heures d'accompagnement socioprofessionnel);

Ces données pourront faire l'objet d'une restitution écrite envoyée au service offre d'insertion ou bien intégrées dans le dialogue de gestion annuel avec les services de l'Etat.

## ■ Article 7 – Echanges avec le Département

La structure bénéficiaire veillera, par le biais de ses représentants légaux, à prendre l'attache de la Direction lutte contre les exclusions/service offre d'insertion pour tout échange.

Les coordonnées du service offre d'insertion sont les suivantes :

Département d'ILLE-ET-VILAINE DLCE - Service Offre Insertion 1 avenue de la Préfecture 35042 RENNES Cedex Téléphone : 02.99.02.38.19

#### ■ Article 8 – Modification et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

La résiliation pourra, enfin, intervenir d'un commun accord entre les parties.

La résiliation de la convention entraînera de ce fait la fin de tous les financements prévus au titre du Département, et ce à compter de la fin du préavis.

#### ■ Article 9 – Conditions d'exécution de la convention

Le Département peut remettre en cause le montant de l'aide accordée ou exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention ou de non-respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

La Présidente du GIP,

Le Président du Conseil départemental,

**Caroline ROGER-MOIGNEU** 

Jean-Luc CHENUT

# Eléments financiers

# Commission permanente

du 08/04/2024

N° 49200

## Dépense(s)

Réservation CP n°20642

017-444-6568.251-0-P211

Imputation Frais d'insertion professionnelle - Département

Montant crédits inscrits 985 208 € Montant proposé ce jour 985 208 €

TOTAL 985 208 €